

Publié le 23 janvier 2014

Stationnement : Une première Spl dédiée !

La première Société publique locale (Spl) de l'hexagone dédiée au stationnement urbain vient de voir le jour à Blois. La ville et l'agglomération reprennent ainsi en main la gestion et le développement de ce service à travers la nouvelle structure, dans une logique d'optimisation. Et se donne la possibilité de la faire évoluer.



Exit Vinci Park qui gérait depuis des années le stationnement à Blois. Après avoir profité en 2011 de la fin du contrat qui liait l'opérateur à la Ville pour le stationnement en surface, la municipalité a dénoncé en 2013 celui sur les parkings en ouvrage. Dans la foulée, une nouvelle société dédiée, [Stationeo](#), a été créée sous forme de Spl, détenue à 95 % par la Ville de Blois et à 5 % par Agglopolys, la communauté d'agglomération. Objectif des deux collectivités : reprendre en main la politique et l'offre de stationnement dans la capitale du Loir-et-Cher.

« Ce nouveau mode de gestion va permettre de mieux l'adapter aux besoins de la ville, avec une structure juridique qui offre toute la transparence et la réactivité nécessaire », commente Frédéric David, directeur de Stationeo, Spl opérationnelle depuis le 1er janvier 2014. « Ce statut permettra également à la Spl d'acquérir des compétences supplémentaires, comme la construction de nouveaux parkings, par un simple ajout de capital ». La ville envisage en effet de créer un nouveau parc de stationnement sur le site de la piscine du quai Saint-Jean, en bord de Loire. Il permettra de libérer le stationnement en voirie sur les berges du fleuve en prévision de leur aménagement futur.

Une offre globale plus cohérente

Au total, 1 684 places en surface et 1 118 places réparties dans trois parkings souterrains sont maintenant gérées par Stationeo. La Spl reprendra également pour la ville, en 2014, la gestion d'une aire d'accueil de camping-cars de 40 places, à vocation touristique, et, pour la communauté d'agglomération, d'un garage à vélo sécurisé sur le parvis de la gare de Blois.

« En créant un opérateur unique, les collectivités ont aussi voulu apporter plus de cohérence à l'offre de stationnement, en particulier en matière de tarification », poursuit Frédéric David, qui a pu travailler sur la problématique au cours des trois dernières années en tant que responsable du service stationnement de la ville. A terme, une nouvelle grille tarifaire verra le jour, calée sur les spécificités de la commune et de son activité commerciale. Pour le directeur de Stationeo, « il est important de renforcer l'attractivité du centre-ville où, en moyenne, 150 à 250 places de parking restent vacantes chaque jour ». Une meilleure synergie avec le réseau de transports en commun urbain, entièrement restructuré depuis septembre dernier, est également à l'étude. Avec la nouvelle Spl, Blois tient à mettre le stationnement au cœur de la dynamique locale.